

Châtillon, avril 2024

Bulletin municipal N°03

COMMUNICATION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTILLON

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE PAR LES URNES D'UN/E PRÉSIDENT(E) DES ASSEMBLÉES 09 JUIN 2024

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e président-e des assemblées selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 15 avril 2024, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune. Une feuille type peut être obtenue au bureau communal ou sur le site www.chatillon.ch sous l'onglet FORMULAIRES.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord.

Heures d'ouverture : le dimanche 09 juin 2024 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 30 juin 2024 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 12 juin 2024, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

REMERCIEMENTS À MONSIEUR PHILIPPE SEURET

Le conseil communal remercie M. Philippe Seuret pour son engagement en tant que président des assemblées. Il a malheureusement fait part de sa démission pour raisons de santé.

Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

SÉANCE D'INFORMATION PAL

Une séance d'information sur le nouveau plan d'aménagement local aura lieu

Mercredi 15 mai 2024 à 20h.

Plus d'informations suivront.

RECHERCHE D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Suite au prochain départ d'un membre de la commission des finances, le conseil communal cherche un-e remplaçant-e pour une entrée en fonction au 1^{er} juillet 2024.

Toute personne intéressée peut s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 30 avril 2024.

RETOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 MARS 2024

Les 18 ayants droit présents ont accepté :

- Dépense de CHF. 120'000.- pour la réfection de la place de jeux de l'école avec installation d'une pergola.
- Dépense de CHF. 62'000.- pour la réfection du revêtement de la route entre le croisement de Rossemaison et la Claverie.

TONTE ET AUTRES NUISANCES SONORES, BRUITS

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons les horaires autorisés pour les travaux bruyants selon article 44 al.1 du règlement communal de la police locale :

L'utilisation des tondeuses à gazon à moteur, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est **interdit** le **dimanche** et les **jours fériés**, les **autres jours** de 12h à 13h et de 20h à 8h, le **samedi dès 18h**.

Ainsi que l'article 42 : Sont interdits tous les actes de natures à troubler la tranquillité et le repos public, soit de jour, soit de nuit.

AGENDA 2024

- **SÉANCE D'INFORMATION PAL**
Mercredi 15 mai 2024 à 20h
- **MÉRITES SPORTIFS**
Vendredi 7 juin 2024
- **FÊTE DU VILLAGE**
Samedi et dimanche 8 et 9 juin 2024
- **SLOW -UP**
Dimanche 30 juin 2024